



VILLE

DE

BOURG-LA-REINE

Services Techniques :
PL/SR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
BOURG-LA-REINE, le 17 mars 2004

Lettre aux riverains de la rue Hoffmann

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Pour faire suite à la réunion du 13 février dernier à laquelle je vous avais conviés, je tenais à vous informer des suites qui ont été données aux différents souhaits ou interrogations exprimés alors, et aussi informer les personnes qui n'avaient pu participer à cette réunion.

Cette réunion s'est déroulée en 2 temps : tout d'abord à la Villa Saint-Cyr où tous les sujets ont pu être abordés puis, sur place, où les points techniques ont pu être examinés sur l'ensemble de la rue.

Certains d'entre vous avaient préparé un ordre du jour et la réunion a débuté, après une présentation de photographies du chantier par Monsieur OMER, par la réponse point par point aux questions inscrites.

I - Aspects techniques

1) Les inondations

Un rappel succinct est fait des explications données lors de la réunion publique du 8 avril 2003. Les travaux d'assainissement visent à reprendre et à développer le système séparatif afin de dévier le maximum d'eaux pluviales vers la Bièvre en passant par le bassin Flouquet situé à l'Hay-les-Roses. Cette opération s'inscrit en cohérence avec les grands travaux du SIAAP et du Conseil Général : l'intercepteur Blagis/Cachan (chantier du square de la Fontaine du Moulin, où le tunnelier a déjà creusé 1950 mètres) et le tunnel de stockage du ru de Chatenay.

Etant données les très fortes contraintes topographiques de la rue, la prolongation du réseau pluvial a été réalisée en deux phases : prolongation autant que possible du réseau souterrain existant lors du chantier d'assainissement (mars à juin 2003) et construction d'un caniveau grille dans le cadre du chantier de voirie actuel afin de récupérer le maximum d'eaux pluviales.

Les travaux d'assainissement réalisés ont par ailleurs permis de poser un clapet anti-retour sur le réseau unitaire (futur réseau d'eaux usées) afin de protéger l'ensemble de la rue Hoffmann des refoulements du réseau départemental situé à l'aval.

Monsieur DURU a exprimé son inquiétude sur le nombre et la position des grilles avaloirs par rapport au profil en long de la rue. La Ville a fait réaliser des relevés topographiques de la structure de chaussée afin de vérifier que sa réalisation était conforme au projet et que tous les points bas ou pouvant faire obstacle à l'écoulement des eaux étaient bien équipés de grilles. Des grilles supplémentaires ont même été posées à mi-pente pour une plus grande sûreté de fonctionnement.

Il est par ailleurs précisé que deux avaloirs supplémentaires sont créés en bas de l'avenue du Château, comme c'est le cas dans les deux autres rues perpendiculaires.

Hôtel de Ville, 6, boulevard Carnot - 92340 BOURG-LA-REINE

Téléphone : 01 41 87 22 22 - Télécopie : 01 41 87 22 23

La seconde partie de la réunion s'est déroulée sur place et les principaux points abordés ont été les suivants :

1) poteau EDF à l'angle de la rue de la Villa Flamande

Monsieur TOROSSIAN résidant à l'angle des rues Hoffmann et de la Villa Flamande souhaite que le nouveau poteau béton EDF posé rue de la Villa Flamande au droit de son pavillon soit placé plus haut dans cette rue, en limite de sa propriété, afin de garder sa cohérence à la perspective de la rue Hoffmann. Après étude technique et financière cette demande est acceptée.

2) portail du n° 20 rue Hoffmann

Le butoir du portail a été retiré pour les besoins du chantier. Il a depuis été remis en place.

3) Bouches à clés du réseau d'eau potable

Monsieur DURU fait remarquer qu'il sera nécessaire de remettre à niveau les bouches à clés de la Compagnie Générale des Eaux. Cette opération sera effectuée lors de la réalisation de la couche de roulement.

4) Entretien des égouts

Les égouts sont régulièrement entretenus (curage des réseaux et pompage des avaloirs). Ils le seront à nouveau à la fin du chantier. Les riverains sont néanmoins invités à signaler aux services techniques tout dysfonctionnement constaté (engorgement, odeur...)

5) Obstacles anti-stationnement

Pour éviter que des voitures ne stationnent à cheval sur trottoir là où les jardinières ont été supprimées, il est convenu d'y poser des barrières anti-stationnement.

Le cas particulier du café-restaurant est traité différemment au vu des contraintes spécifiques à ce commerce pour les livraisons.

Le projet prévoit par ailleurs l'implantation de potelets anti-stationnement aux angles de rue.

Les barrières et potelets posés seront du même type que ceux déjà présents en ville dans un souci d'esthétique et d'harmonisation du mobilier urbain.

Il est rappelé que pour les livraisons de fioul ou les déménagements le stationnement à cheval sur trottoir est interdit. Un emplacement peut être réservé à cette occasion sur chaussée (demande à adresser aux services techniques).

6) Jardinières face aux n° 13 et 14

Il a été convenu de diminuer de 1 mètre la longueur de ces deux jardinières côté Nord.

7) Travaux EDF dans la servitude de passage du n° 27

Une tranchée doit être ouverte dans ce passage afin de réaliser le câblage EDF du pavillon situé au n° 25 (raccordement sur le coffret mural).

Monsieur OMER demande que soit étudié le déplacement du transformateur existant ; EDF sera sollicité à ce sujet.

8) Eclairage de la rue

En phase transitoire, le nouveau réseau d'éclairage public a fonctionné sur une section de rue en même temps que l'ancien réseau. Cette contrainte technique a pu occasionner la gêne des riverains qui avaient devant chez eux deux fois plus d'éclairage.

Le nouvel éclairage sera par ailleurs commandé par une horloge.

9) Entrée charretière de la résidence « La Renardière »

Un acodrain a été posé en limite de propriété sur l'entrée charretière de cette résidence afin de minimiser les risques d'inondation du sous-sol.

Le niveau des bordures de trottoir au droit de cette résidence sera relevé pour permettre la réalisation du plateau traversant de la crèche.

10) Coffret France Telecom à l'angle de l'avenue du Petit Chambord

Madame SIMONNEAU demande le déplacement de ce coffret. Après étude technique, ce déplacement s'avère trop complexe (génie civil et câblage déjà réalisés)

11) Bandes podotactiles

La pose de bandes podotactiles à usages des non voyants au niveau des plateaux traversants sera réalisée indépendamment de ce chantier de voirie par une entreprise spécialisée.

En souhaitant avoir pu répondre au mieux à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire

Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine




Jean-Noël CHEVREAU